

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 12 février 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 15 Votants : 18 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Joseph BOUZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Pierrick THOMAS, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Alain BELLICCHI a donné procuration à M. Gerard ROCHE
Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
M. Alain MALMON a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

Excusés : - **Absents** : Mme Flavie TAVERA, Mme Anne BENAICHE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

M. Frank SEGONNE a été élu secrétaire de séance.

Délibération n° 3 : Marché de travaux habitat inclusif

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une nouvelle consultation des entreprises pour le lot 1 dans le cadre des travaux de l'habitat inclusif a eu lieu suite à la déclaration de lot infructueux (délibération du 8 décembre 2025).

Une nouvelle consultation a été organisée et de nouveau, une seule offre a été reçue dont le montant est bien au dessus de l'estimation du maître d'œuvre.

De nouveau, Monsieur le Maire proposera de relancer une consultation et solliciter le maître d'œuvre pour travailler sur un nouveau cahier des charges avec des travaux sans affecter le mur en fond de parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECLARE la seule offre reçue comme « offre inacceptable »,
- DECIDE de relancer le lot 1 VRD dans le cadre des travaux de l'Habitat Inclusif.

Ainsi fait et délibéré le 19 février 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Franck SEGONNE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

Commune de Lafrançaise 1 place de la république 82130 Lafrançaise - 05 63 26 48 48

